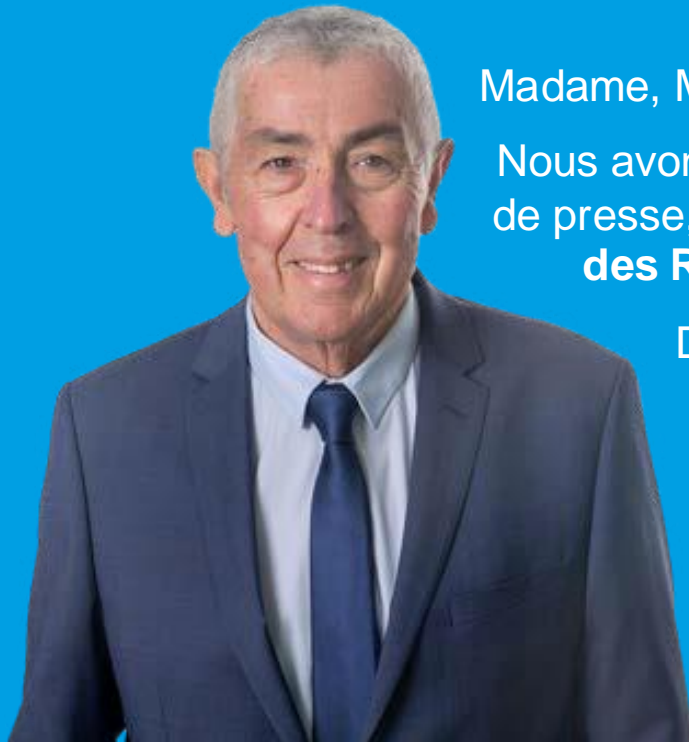


**Rencontres
santé-travail**
LA PRÉVENTION EN ACTIONS

DOSSIER DE PRESSE

**24-28 mars
2025**

ÉDITO DU PRÉSIDENT



Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous faire découvrir, par ce dossier de presse, le **programme 2025 de la semaine nationale des Rencontres Santé Travail**.

Dans un contexte où la santé au travail est remise en avant dans le cadre de la conférence sociale à venir initiée par le Gouvernement, comme un enjeu fort pour les salariés et des entreprises, cette semaine de mobilisation nationale, placée sous le thème « **La Prévention en Actions** », met en lumière **les progrès réalisés** par l'ensemble des Services de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI).

Forts de l'expertise de nos **18 776 collaborateurs**, qui accompagnent quotidiennement près de **18,5 millions de salariés**, nous affirmons la valeur de l'engagement des SPSTI pour promouvoir la prévention en entreprise.

La semaine nationale des Rencontres Santé Travail incarne la force collective et la proximité de notre réseau, avec des événements déployés dans toute la France – visites d'entreprises, ateliers, conférences, afterworks, portes-ouvertes, animations interactives et webinaires. Ce dispositif offre une vitrine concrète des initiatives qui transforment les pratiques et renforcent la santé au travail.

Je vous invite à découvrir ce programme ambitieux, reflet de notre engagement pérenne et de la vitalité de notre réseau, et à participer activement à cette dynamique collective qui ouvre de nouvelles perspectives pour l'avenir de la santé au travail.

Maurice Plaisant
Président

SOMMAIRE

- 03. **Présanse | Les SPSTI**
- 04. **La mission des SPSTI | Évolution de la mission**
- 05. **L'offre socle de services des SPSTI**
- 06. **Chiffres clés**
- 07. **Les Rencontres Santé-Travail (RST)**
- 08. **Succès de la prévention**
- 10. **Une équipe pluridisciplinaire**
- 11. **Le saviez-vous ?**
- 12. **À vos agendas**
- 13. **Aperçu du programme RST 2025**
- 14. **Plus d'informations | Contact presse**



PRÉSANSE

Présanse est l'**organisme représentatif des 160 Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI)** qui œuvrent au quotidien aux côtés des TPE et PME, **partout en France**. **Tête de pont du réseau des SPSTI**, Présanse a pour objet de faciliter la réalisation des missions des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises. Son but : les échanges, le conseil, la documentation, la communication, les études et la représentation de ses adhérents, dans leur domaine d'activités. Le réseau a également la compétence pour négocier et conclure des conventions et accords collectifs de travail concernant les services de santé au travail interentreprises.

LES SPSTI, ACTEURS LÉGITIMES, PRÉSENTS ET UTILES DE LA PRÉVENTION ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

Ancrés au cœur des territoires de la France entière, les Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises accompagnent **1,5 million d'établissements** du secteur privé pour préserver la santé au travail de **18,5 millions de salariés**. Associations loi 1901 à but non lucratif, les SPSTI sont dotés d'une autonomie financière.

L'action des SPSTI en 2023 en quelques chiffres :

- **18 600 000** salariés suivis par les SPSTI.
- **716 000** actions en milieu de travail.
- **7 817 154** visites médicales (embauche, périodique, de reprise, mi-carrière...).
- **169 500** salariés accompagnés dans le cadre de la **Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)**.

LA MISSION DES SPSTI

La mission légale des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises a été définie en France par l'article L 4622-2 du code du Travail : **éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.**

Pour ce faire, ils ont à :

- **Mener des actions de santé au travail en entreprise**, dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs ;
- **Conseiller les employeurs**, les travailleurs et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels et d'améliorer les conditions de travail ;
- **Assurer la surveillance** de l'état de santé des travailleurs ;
- **Participer au suivi** et à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire ;
- **Apporter leur concours à des actions de promotion de la santé** sur le lieu de travail, dont des campagnes de vaccination et de dépistage, des actions de sensibilisation aux bénéfices de la pratique sportive et des actions d'information et de sensibilisation aux situations de handicap au travail.

Dans un cadre réglementaire structurant, évolutif et contraint, les SPSTI contribuent à la **poursuite d'objectifs de santé publique visant à préserver, au cours de la vie professionnelle, un état de santé du travailleur compatible avec son maintien en emploi.** En œuvrant ainsi pour la santé et le bien-être des salariés, les SPSTI participent parallèlement à la performance globale de l'entreprise.

ÉVOLUTION DE LA MISSION DANS UN MONDE QUI CHANGE

Le monde du travail change. De nouvelles formes de travail, usages, pratiques professionnelles émergent : développement des contrats courts, contrats de mission, auto-entrepreneuriat, télétravail, nouveaux usages technologiques...

Par leur **ancrage territorial**, et donc leur proximité avec le terrain et la réalité vécue du salariat, par leur gouvernance composée d'acteurs d'entreprises locales, les SPSTI **s'adaptent à toutes les formes et conditions de travail** et ont la capacité d'identifier et de prévenir les risques qui y sont liés.

Leur action, fondamentalement liée à la **prévention**, se développe dans une **vision moderne de la santé**. Les méthodes, les compétences et les outils développés accompagnent les employeurs et les salariés tout au long de leur parcours.

L'OFFRE SOCLE DE SERVICES DES SPSTI

En contrepartie de l'adhésion des entreprises et du versement d'une cotisation par ces dernières, les SPSTI apportent des services variés, présentés suivant trois axes clés :



**Prévention
des risques
professionnels**



**Suivi individuel
de l'état de santé
des travailleurs**



**Prévention de
la désinsertion
professionnelle**



Découvrir en vidéos l'offre socle de services des SPSTI

cliquer sur l'image à droite pour lire la vidéo



CHIFFRES CLÉS

(Rapport 2024 des chiffres 2023)



169 500

salariés accompagnés
dans le cadre de
la **Prévention de
la Désinsertion
Professionnelle (PDP)**



716 000

actions en milieu
de travail
(AMT)



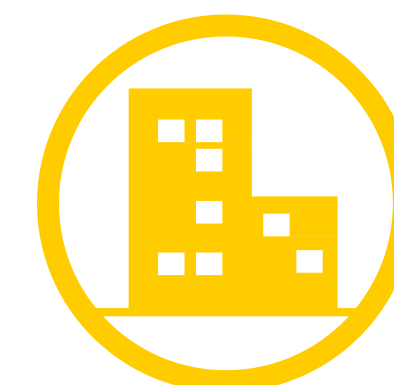
18,6 millions

de salariés suivis



7 817 154

visites médicales
(embauche, périodique,
de reprise, mi-carrière...)



1,5 million

d'établissements suivis

LES RENCONTRES SANTÉ-TRAVAIL (RST)

Des journées d'échanges et de partage autour de la prévention en santé au travail

Du 24 au 28 mars 2025, le réseau Présanse et les Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) organisent la **6^{ème} édition des Rencontres Santé-Travail**.

Dédiée aux progrès de la prévention, cette semaine de mobilisation rassemblera à nouveau un large public (adhérents, salariés, organisations, relais publics et politiques, presse et acteurs du territoire) et mettra à l'honneur via des formats variés les professionnels de la santé au travail engagés partout en France auprès des travailleurs et des entreprises.

Une image renouvelée de la Santé au travail

De par son histoire, son expertise et sa présence sur tout le territoire national, la responsabilité du réseau Présanse est de mobiliser et **agir pour faire de la santé au travail un enjeu dont se saisissent tous les acteurs concernés**.

C'est pourquoi les 6^{èmes} Rencontres Santé-Travail ambitionnent de poursuivre et amplifier la dynamique des éditions précédentes en proposant un **programme traditionnellement riche et varié. Webinaires, portes ouvertes, tables rondes, visites d'entreprises, conférences, et autres dispositifs** auront pour objectif de renforcer la culture de prévention dans les entreprises et d'offrir une image renouvelée de la Santé au travail. Une santé au travail préventive, pratique, déployée au quotidien au plus près du terrain dans un esprit d'amélioration continue. Une **approche globale de la santé et de la qualité de vie au travail, plus adaptée, au bénéfice direct du salarié et de l'entreprise**.

La Prévention « en actions »

Avec « La Prévention en actions » pour **thème ombrelle du millésime 2025**, Présanse entend donner à voir **les avancées et les actions concrètes menées quotidiennement par les SPSTI** autour des trois volets de leur offre socle de services : la prévention des risques professionnels, le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs et la prévention de la désinsertion professionnelle. Des services qui soulignent l'importance de la proximité et de l'adaptation des SPSTI aux évolutions sociétales, technologiques et économiques. Par ailleurs, en soulignant le rôle social des SPSTI, la thématique de cette sixième édition donnera l'opportunité d'appréhender toujours mieux le lien entre santé au travail et santé publique.



Visualiser le « Best of » de l'édition 2024

cliquer sur l'image à droite pour lire la vidéo



SUCCÈS DE LA PRÉVENTION



Médecin du travail depuis 24 ans

au SPSTI d'Aix-en-Provence, ST Provence, membre du réseau Présanse, le Dr Christine Rémy revient sur un travail inscrit dans la durée pour l'amélioration des conditions de travail d'une entreprise phare de la ville.



Quand et comment s'est initié le partenariat du ST Provence avec la fabrique de confiseries *Les Calissons du Roy René* ?

Dr Remy – « La collaboration démarre en 2019, année où je suis particulièrement sollicitée par des salariés présentant des pathologies de l'épaule, du dos, avec une difficulté sur les postes de travail. La volonté de la direction est clairement exprimée et je propose à la directrice, Mme Laure Pierrisnard, d'engager une étude ergonomique, en particulier sur la partie fabrication des calissons. »

Pouvez-vous nous parler de votre mise en place des adaptations ?

Dr Remy – « L'ergonome du Service et moi-même sommes allés observer le travail au quotidien au sein des ateliers, et avons ensuite initié une démarche collaborative, en créant des groupes de travail au sein des salariés et en coconstruisant avec eux les solutions techniques aujourd'hui en place. En lieu et place de changements amenés par exemple par un chef d'équipe, cet aspect « co-construit » a contribué à la réussite et à l'appropriation des solutions techniques, les salariés étant moteurs de la démarche, et impliqués de bout en bout dans le processus. »

Pourriez-vous nous citer un ou deux exemples de ces solutions techniques ?

Dr Remy – « De nouvelles machines ont été installées en atelier : un gerbeur élévateur léger pour le transport et un manipulateur de sac avec prise par le vide pour soulever de lourds sacs de sucre, soulageant ainsi les salariés. En 2022, l'entreprise a acquis un appareil à ultrasons pour la découpe du nougat, remplaçant une méthode manuelle risquant des troubles musculosquelettiques.

Cependant, ces ultrasons exposaient les apprentis et les jeunes salariés à un bruit non mesuré par le sonomètre du ST Provence. Nous avons contacté l'IRNS, qui a effectué de nouvelles mesures, révélant une fréquence perceptible par les jeunes salariés à des niveaux nuisibles pour la santé. Cette étude a permis d'objectiver le problème du bruit et d'affiner la maintenance de la machine avec le fabricant pour réduire l'émission sonore. »

SUCCÈS DE LA PRÉVENTION

Visites de pré-reprise après un accident | *Comment le travail en partenariat de l'entreprise « Maestria, Peintures & Systèmes » et de son SPSTI, AST Grand-Lyon, a permis l'accompagnement et la reprise d'un salarié magasinier blessé dans un accident.*

Un accompagnement sur mesure après un accident

David Baron, magasinier-vendeur chez Maestria Peintures & Systèmes depuis 2017, subit un accident en 2021 qui lui laisse des séquelles physiques. Incapable de porter des charges et rencontrant des difficultés à marcher, il ne peut plus occuper son ancien poste.

Grâce à une collaboration étroite entre Maestria et le service de santé au travail interentreprises AST Grand Lyon, David est accompagné par le Dr Badel, médecin du travail. Un plan d'accompagnement sur mesure est mis en place, incluant des visites de pré-reprise pour suivre l'évolution de sa santé et évaluer les adaptations nécessaires.

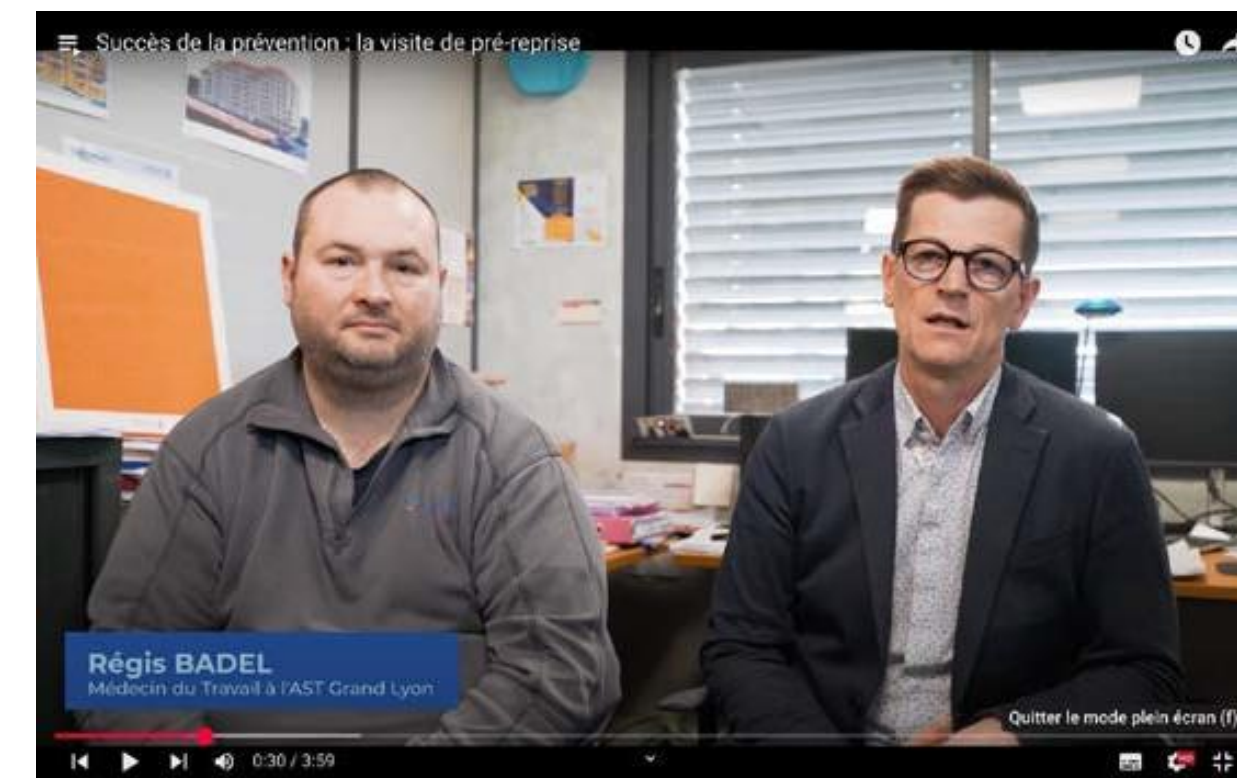
Une reprise progressive et réussie

David reprend d'abord à temps partiel sur un poste administratif. La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, les études de poste et un essai encadré permettent d'identifier les freins possibles et de tester différents aménagements. Finalement, une activité mixte, combinant travail en atelier sans manutention et tâches administratives, est mise en place.

Le SPSTI sollicite Cap emploi et l'Agefip pour financer les aménagements. Cette réussite est le fruit de la volonté de David, de l'investissement constant de l'employeur et de la coopération de tous les intervenants.



« On a tous poussé dans le même sens : mes collègues, l'entreprise, le Dr Badel »



Découvrir ce succès en vidéo

Cliquez sur l'image pour lancer la vidéo

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Au-delà de la surveillance de l'état de santé des salariés, les SPSTI rassemblent, sous l'autorité du médecin du travail, une équipe pluridisciplinaire. Composée de **spécialistes de la prévention des différents risques professionnels** (infirmière, ergonome, assistant technique en hygiène et sécurité...), cette équipe engage continuellement la réflexion pour **proposer des solutions adaptées** aux entreprises et à leurs salariés, à la lumière de **diagnostics établis sur le site de travail** et de **repérages de situations à risque** qui peuvent porter atteinte à la santé (produits chimiques, bruit, gestes répétitifs, manutention, températures extrêmes, accidents...).

Zoom sur...



Assistante maintien dans l'emploi

« J'interviens au niveau tertiaire de la prévention quand le risque de désinsertion professionnelle est constaté par un médecin du travail. Je propose un accueil individuel du salarié, aide dans l'élaboration de leur dossier pour la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, assure le suivi administratif et fais des signalements auprès des services adéquats au regard de la situation du salarié, tels que Carsat ou le service social Cap Emploi, par exemple. »

Djamila Mrhana

Médecin du travail



Toxicologue

« Notre mission consiste à repérer, évaluer, limiter et surtout prévenir les risques chimiques en entreprise. Nous avons donc à recenser les produits manipulés, rechercher les substances composantes et leur toxicité (ex. : gaz d'échappement, fumée de soudage), étudier les conditions de manipulations des produits au travail et déterminer la probabilité de survenue d'effets sur la santé. »

**Eleonora Fornaciari
Emmanuelle Dupuis**

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les visites médicales : ce que vous devez savoir

- **À l'embauche** : Une visite d'information et de prévention (VIP) doit être réalisée dans les trois mois suivant la prise de poste.
- **En suivi régulier** : Des visites médicales périodiques sont mises en place en fonction des risques professionnels du métier.
- **Après un arrêt prolongé** : Une visite de reprise est obligatoire si l'arrêt dépasse :
 - 60 jours pour maladie,
 - 30 jours pour accident du travail,
 - sans durée minimale en cas d'accident du travail grave ou de maladie professionnelle.
- **Un salarié peut demander une visite médicale à tout moment** s'il rencontre des difficultés liées à son travail ou s'il s'interroge sur son aptitude à son poste.
- **Une visite de pré-reprise** peut être sollicitée avant la fin d'un arrêt prolongé afin d'anticiper les aménagements nécessaires et faciliter un retour dans de bonnes conditions.
- **Un entretien de suivi médical n'est pas obligatoire chaque année.** Il est programmé en fonction du poste occupé, des risques professionnels et des recommandations du médecin du travail.

Qu'est-ce que la Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) ?

- Depuis la loi du 2 août 2021, les Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) jouent un rôle central dans la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP).
- Grâce à des dispositifs comme **les cellules PDP**, ils **accompagnent les travailleurs en risque d'inaptitude pour favoriser leur maintien en emploi.**

Que doit faire l'employeur en cas d'inaptitude d'un salarié ?

- Lorsqu'un salarié est déclaré inapte, l'employeur doit en priorité rechercher un **reclassement adapté**.
- Avant de conclure à une inaptitude définitive, il doit proposer des **aménagements de poste**, qui peuvent inclure :
 - des ajustements matériels,
 - un changement de poste,
 - une réduction des tâches.
- En cas d'impossibilité, **le licenciement ne peut être envisagé qu'après épuisement de toutes les solutions.**



Quels autres dispositifs existent pour la santé au travail ?

- Un **suivi psychologique en entreprise** : De plus en plus de SPSTI mettent en place des cellules d'écoute et d'accompagnement pour les salariés en difficulté.
- Des **actions de sensibilisation et de prévention** : Ateliers, webinaires, journées de formation sur les risques professionnels et la qualité de vie au travail.
- Des **dispositifs spécifiques pour certains métiers** : Mise en place de protocoles adaptés aux travailleurs exposés à des risques particuliers (produits chimiques, travail en hauteur, bruit, etc.).



Découvrir la bande annonce de l'édition 2025

cliquer sur l'image pour lancer la vidéo



APERÇU DU PROGRAMME RST 2025

(Liste non exhaustive)



24 mars à 18h – en ligne

Conférence-webinaire :
Apprendre à parler de santé mentale en entreprise.

Animée par Noémie Guerrin,
conférencière et auteure.

25 mars – Granville (Manche) 27 mars – Cherbourg (Manche)

Atelier :

« **Incivilités au travail : comment mieux les appréhender ?** ».

Échange avec les équipes du SIST pour comprendre et gérer les incivilités en milieu professionnel.

24 mars à 18h45 – Tarbes (Pyrénées-Atlantique)

Soirée conférence :

« **Placer le sommeil au cœur de sa santé au travail** ».

Échanges avec des experts (médecin spécialisé, ingénieure du sommeil) sur l'impact du travail sur le sommeil et les moyens de prévention.

24 mars - 20 avril – Région PACA-Corse

Grand défi régional interentreprises solidaire.

L'AMETRA06, avec l'appui de Présanse PACA-Corse, invite ses adhérents et salariés à relever un challenge connecté et sportif via une application dédiée.

25 mars à 8h30 et 14h – Rennes (Ille-et-Vilaine)

Atelier prévention (durée : 3h30) :

« **Identifier les dangers, évaluer les risques** » pour les TPE /PME.

Échange avec les équipes de Prévention Santé Travail 35 sur les problématiques de santé au travail et découverte de leur offre de services.

25 mars – APAS 17 de Rochefort

27 mars – APAS 17 de Saintes (Charente maritime)

Journées Portes ouvertes.

Escape game sur les Troubles Musculosquelettiques.

Stands d'informations (psychologie du travail, types de suivi et de visites, métrologie...).

27 mars dès 8h45 – aux CIHL de Saran et de Villemandeur (Loiret)

Cours d'une séance flash avec un technicien de prévention :

Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).

28 mars – en ligne

Quiz « Un risque, une solution avec SENSIPREV »

Les idées reçues en santé au travail.

PLUS D'INFORMATIONS

www.presanse.fr



Contact presse

Agence Epoka
presanse@epoka.fr